



2019/2/1

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-neuf

Le jeudi 2 mai 2019 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; BRILLOUET P. ; BUSSON D. ; ROZELIER C. ; RYDER F. ; LE NOCHER Y. ; PEYRE J.J. ; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y. ; LAVENANT S.

Absente : DERIAN M.C (Pouvoir de vote donné à P. HERISSON)

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA  
PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée, pour approbation, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2019. Il reprend les questions abordées durant la réunion et invite les conseillers municipaux à faire savoir s'ils ont des observations à faire avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

**- D'approuver le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019**

Fait à BRANDIVY, le 15 mai 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY



2019/2/2

2019/2/2

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-neuf

Le jeudi 2 mai 2019 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; BRILLOUET P. ; BUSSON D. ; ROZELIER C. ; RYDER F. ; LE NOCHER Y. ; PEYRE J.J. ; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y. ; LAVENANT S.

Absente : DERIAN M.C (Pouvoir de vote donné à P. HERISSON)

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, à 13 voix pour et 2 abstentions.

Fait à BRANDIVY, le 15 mai 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY



2019/2/3

2019/2/3

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE BRANDIVY**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-neuf

Le jeudi 2 mai 2019 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; BRILLOUET P. ; BUSSON D. ; ROZELIER C. ; RYDER F. ; LE NOCHER Y. ; PEYRE J.J. ; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y. ; LAVENANT S.

Absente : DERIAN M.C (Pouvoir de vote donné à P. HERISSON)

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE**  
**- ANNEE 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY, délibérant sur le Compte Administratif du Budget de la Commune de BRANDIVY pour l'année 2018 dressé par Monsieur Jean-Marie FAY, Maire de BRANDIVY :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**FONCTIONNEMENT**

**Dépenses** : 614 158.34 €

**Recettes** : 882 353.36 €

**INVESTISSEMENT**

**Dépenses** : 710 838.75 €

**Recettes** : 1 113 280.84 €

**ENSEMBLE**

**Dépenses** : 1 324 997.09 €

**Recettes** : 1 995 634.20 €

**Soit un excédent de clôture de 670 637.11 €**

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur Pascal HERISSON invite le Conseil Municipal à voter le Compte Administratif. Le résultat est le suivant :

Suffrages exprimés : 14

Contre : 0

Pour : 14

Abstentions : 0

Fait à BRANDIVY, le 15 mai 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY





2019/2/4

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-neuf

Le jeudi 2 mai 2019 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; BRILLOUET P. ; BUSSON D. ; ROZELIER C. ; RYDER F. ; LE NOCHER Y. ; PEYRE J.J. ; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y. ; LAVENANT S.

Absente : DERIAN M.C (Pouvoir de vote donné à P. HERISSON)

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU  
BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la Loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14.

Après avoir approuvé le 2 mai 2019 le compte administratif 2018 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **268 195.02 €**.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître dans la section d'investissement un excédent s'élevant à **402 442.09 €**

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2018 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, entraînant un besoin de financement de **79 052.43 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019

Décide, sur proposition du Maire, à l'unanimité des présents, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

**- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 268 195.02 €.**

Fait à BRANDIVY, le 15 mai 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY





2019/2/5

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-neuf

Le jeudi 2 mai 2019 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; BRILLOUET P. ; BUSSON D. ; ROZELIER C. ; RYDER F. ; LE NOCHER Y. ; PEYRE J.J. ; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y. ; LAVENANT S.

Absente : DERIAN M.C (Pouvoir de vote donné à P. HERISSON)

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur Jean-Marie FAY, Maire de BRANDIVY, présente ses propositions en Sections Investissement et Fonctionnement du Budget Primitif 2019 de la Commune.

La Section Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :  
**867 200.05 €**

La Section Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :  
**1 011 019.26 €**

La proposition de Budget étant faite, les membres du Conseil sont invités à procéder au vote de celui-ci.

Il est adopté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Fait à BRANDIVY, le 15 mai 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY

2019/2/6

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-neuf

Le jeudi 2 mai 2019 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; BRILLOUET P. ; BUSSON D. ; ROZELIER C. ; RYDER F. ; LE NOCHER Y. ; PEYRE J.J. ; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y. ; LAVENANT S.

Absente : DERIAN M.C (Pouvoir de vote donné à P. HERISSON)

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT  
2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY :

Après s'être fait présenter le budget primitif assainissement de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget assainissement de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget assainissement , dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à BRANDIVY, le 15 mai 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY**

2019/2/7

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 15 L'an deux mille dix-neuf  
Le jeudi 2 mai 2019 à 20 heures  
Présents : 14 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
Votants : 15 à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; BRILLOUET P. ; BUSSON D. ; ROZELIER C. ; RYDER F. ; LE NOCHER Y. ; PEYRE J.J. ; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y. ; LAVENANT S.

Absente : DERIAN M.C (Pouvoir de vote donné à P. HERISSON)

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET  
ASSAINISSEMENT - ANNEE 2018**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Assainissement de BRANDIVY pour l'année 2018 dressé par Monsieur Jean-Marie FAY, Maire de BRANDIVY:

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>EXECUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2018</b>				
		dépenses	recettes	solde d'exploitation
résultat	section d'exploitation	23 344.76 €	29 821.06 €	6 476.30 €
cumulé	section d'investissement	9 682.34 €	94 718.86 €	85 036.52 €
	<b>total cumulé</b>	<b>33 027.10 €</b>	<b>124 539.92 €</b>	<b>91 512.82 €</b>

Soit un excédent de clôture de **91 512.82 €**

Mr Pascal HERISSON, 1er adjoint, invite le Conseil Municipal à voter le Compte Administratif. Le résultat est le suivant :

Suffrages exprimés : 14  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Fait à BRANDIVY, le 15 mai 2019  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY

2019/2/8

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-neuf

Le jeudi 2 mai 2019 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; BRILLOUET P. ; BUSSON D. ; ROZELIER C. ; RYDER F. ; LE NOCHER Y. ; PEYRE J.J. ; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y. ; LAVENANT S.

Absente : DERIAN M.C (Pouvoir de vote donné à P. HERISSON)

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU  
BUDJET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la Loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M49.

Après avoir approuvé le 2 mai 2019 le compte administratif 2018 qui présente un excédent de la section d'exploitation d'un montant de **6 476.30 €**

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à **85 036.52 €**

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2018 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019

Considérant que le budget de 2018 ne comportait pas de virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021)

Décide, sur proposition du Maire, et à l'unanimité, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

**- Affectation en réserve au compte 002 excédent de fonctionnement reporté de la section de fonctionnement pour un montant de 6 476.30 €**

Fait à BRANDIVY, le 15 mai 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY



2019/2/9

2019/2/9

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 15 L'an deux mille dix-neuf  
Le jeudi 2 mai 2019 à 20 heures  
Présents : 14 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
Votants : 15 à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ;  
BRILLOUET P. ; BUSSON D. ; ROZELIER C. ; RYDER F. ; LE NOCHER Y. ; PEYRE J.J. ;  
PILLIOUX V.; DERIAN P.Y. ; LAVENANT S.

Absente : DERIAN M.C (Pouvoir de vote donné à P. HERISSON)

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019**

Monsieur Jean-Marie FAY, Maire de BRANDIVY, présente ses propositions en Sections d'Investissement et d'exploitation du Budget Primitif Assainissement 2019

La Section d'Investissement s'équilibre pour un montant de : **34 126.30 €**

La Section d'exploitation s'équilibre pour un montant de : **111 650.52 €**

La proposition de Budget ayant été commentée et débattue, les membres du Conseil sont invités à procéder au vote de celui-ci.

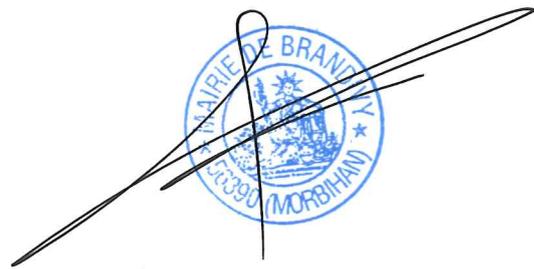
**Il est adopté à l'unanimité des présents.**

Fait à BRANDIVY, le 15 mai 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY



2019  
2019

2019/2/10

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-neuf

Le jeudi 2 mai 2019 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,

Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; BRILLOUET P. ; BUSSON D. ; ROZELIER C. ; RYDER F. ; LE NOCHER Y. ; PEYRE J.J. ; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y. ; LAVENANT S.

Absente : DERIAN M.C (Pouvoir de vote donné à P. HERISSON)

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2019**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le budget assainissement de la Commune de BRANDIVY comporte des dépenses (travaux d'entretien, remboursement d'emprunt, travaux d'investissement et renouvellement redevance pour modernisation des réseaux) et qu'il convient d'équilibrer ce budget annexe par des recettes correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

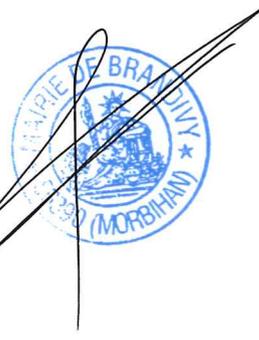
- Fixe le montant de la redevance assainissement à la somme **de 160.00 € par foyer au titre de l'année 2019**

Fait à BRANDIVY, le 15 mai 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY





2019/2/11

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-neuf

Le jeudi 2 mai 2019 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; BRILLOUET P. ; BUSSON D. ; ROZELIER C. ; RYDER F. ; LE NOCHER Y. ; PEYRE J.J. ; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y. ; LAVENANT S.

Absente : DERIAN M.C (Pouvoir de vote donné à P. HERISSON)

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU  
CENTRE BOURG - EXERCICE 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget annexe du lotissement du centre Bourg, dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à BRANDIVY, le 15 mai 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY





2019/2/12

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 15 L'an deux mille dix-neuf  
Le jeudi 2 mai 2019 à 20 heures  
Présents : 14 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
Votants : 15 à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; BRILLOUET P. ; BUSSON D. ; ROZELIER C. ; RYDER F. ; LE NOCHER Y. ; PEYRE J.J. ; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y. ; LAVENANT S.

Absente : DERIAN M.C (Pouvoir de vote donné à P. HERISSON)

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET  
CENTRE BOURG - ANNEE 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY, délibérant sur le Compte Administratif du Budget annexe du centre Bourg pour l'année 2018 dressé par Monsieur Jean-Marie FAY, Maire de BRANDIVY :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET LOTISSEMENT DU CENTRE BOURG						
2018		RECETTES	DEPENSES	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	résultat de clôture
réalisations	section de fonctionnement	1500,00 €	1500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	section investissement	1500,00 €	1500,00 €	0,00 €	18 500,00 €	18 500,00 €
	<b>budget total</b>	<b>3000,00 €</b>	<b>3000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 500,00 €</b>	<b>18 500,00 €</b>
restes à réaliser	section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	section investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>budget total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>budget total (réalisations et restes à réaliser)</b>		<b>3000,00 €</b>	<b>3000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 500,00 €</b>	<b>18 500,00 €</b>

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur Pascal HERISSON invite le Conseil Municipal à voter le Compte Administratif. Le résultat est le suivant :

Suffrages exprimés : 14  
Contre : 0  
Pour : 14  
Abstentions : 0

Fait à BRANDIVY, le 15 mai 2019  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY





2019/2/13

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-neuf

Le jeudi 2 mai 2019 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; BRILLOUET P. ; BUSSON D. ; ROZELIER C. ; RYDER F. ; LE NOCHER Y. ; PEYRE J.J. ; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y. ; LAVENANT S.

Absente : DERIAN M.C (Pouvoir de vote donné à P. HERISSON)

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF CENTRE BOURG 2019**

Monsieur Jean-Marie FAY, Maire de BRANDIVY, présente ses propositions en Sections d'Investissement et d'exploitation du Budget Primitif du lotissement du centre bourg pour l'exercice 2019

La Section d'Investissement s'équilibre pour un montant de **20 000.00 €**

La Section d'exploitation s'équilibre pour un montant de **20 000.00 €**

La proposition de Budget ayant été commentée et débattue, les membres du Conseil sont invités à procéder au vote de celui-ci.

**Il est adopté à l'unanimité des présents.**

Fait à BRANDIVY, le 15 mai 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY

2019/2/14

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-neuf

Le jeudi 2 mai 2019 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; BRILLOUET P. ; BUSSON D. ; ROZELIER C. ; RYDER F. ; LE NOCHER Y. ; PEYRE J.J. ; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y. ; LAVENANT S.

Absente : DERIAN M.C (Pouvoir de vote donné à P. HERISSON)

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU  
LOTISSEMENT LE HAMEAU DE KERICAN - EXERCICE 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget annexe lotissement de Kérican de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare à l'unanimité des présents que le compte de gestion du lotissement le hameau de Kérican, dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à BRANDIVY, le 15 mai 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY**

2019/2/15

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 15 L'an deux mille dix-neuf  
Le jeudi 2 mai 2019 à 20 heures  
Présents : 14 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
Votants : 15 à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ;  
BRILLOUET P. ; BUSSON D. ; ROZELIER C. ; RYDER F. ; LE NOCHER Y. ; PEYRE J.J. ;  
PILLIOUX V. ; DERIAN P.Y. ; LAVENANT S.

Absente : DERIAN M.C (Pouvoir de vote donné à P. HERISSON)

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET  
ANNEXE LOTISSEMENT HAMEAU DE KERICAN - ANNEE 2018**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif du Budget annexe hameau de kérican pour l'année 2018 dressé par Monsieur Jean-Marie FAY, Maire de BRANDIVY :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>BUDGET LOTISSEMENT DE KERICAN</b>						
2018		RECETTES	DEPENSES	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	résultat de clôture
réalisations	section de fonctionnement	267 112.02 €	267 111.97 €	0.05 €	-0.88 €	- 0.83 €
	section investissement	744 188.88 €	267 111.97 €	477 076.91 €	78.12 €	477 155.03 €
	budget total	1 011 300.90 €	534 223.94 €	477 076.96 €	77.24 €	477 154.20 €
restes à réaliser	section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	section investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	budget total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
budget total (réalisations et restes à réaliser)		1 011 300.90 €	534 223.94 €	477 076.96 €	77.24 €	477 154.20 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur Pascal HERISSON, 1er adjoint, invite le Conseil Municipal à voter le Compte Administratif. Le résultat est le suivant :

Suffrages exprimés : 14  
Contre : 0  
Pour : 14  
Abstentions : 0

Fait à BRANDIVY, le 15 mai 2019  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY



MAY 2019

2019/2/16

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-neuf

Le jeudi 2 mai 2019 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; BRILLOUET P. ; BUSSON D. ; ROZELIER C. ; RYDER F. ; LE NOCHER Y. ; PEYRE J.J. ; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y. ; LAVENANT S.

Absente : DERIAN M.C (Pouvoir de vote donné à P. HERISSON)

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : LOTISSEMENT HAMEAU DE KERICAN : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur Jean-Marie FAY, Maire de BRANDIVY, présente ses propositions en Sections d'Investissement et d'exploitation du Budget Primitif du budget annexe hameau de Kérican – exercice 2019

La Section d'Investissement s'équilibre pour un montant de **1 244 267.00 €**

La Section d'exploitation s'équilibre pour un montant de **1 220 010.83 €**

La proposition de Budget ayant été commentée et débattue, les membres du Conseil sont invités à procéder au vote de celui-ci.

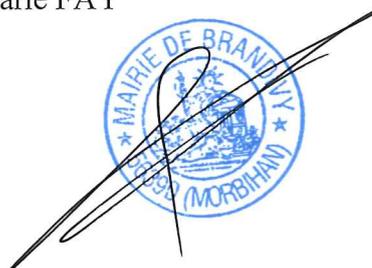
**Il est adopté à l'unanimité des présents.**

Fait à BRANDIVY, le 15 mai 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY





**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE BRANDIVY**

2019/2/17

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 15 L'an deux mille dix-neuf  
Le jeudi 2 mai 2019 à 20 heures  
Présents : 14 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
Votants : 15 à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; BRILLOUET P. ; BUSSON D. ; ROZELIER C. ; RYDER F. ; LE NOCHER Y. ; PEYRE J.J. ; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y. ; LAVENANT S.

Absente : DERIAN M.C (Pouvoir de vote donné à P. HERISSON)

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES**  
**LOCALES – ANNEE 2019**

En application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 31 mars de chaque année.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter de 1% les taux de la taxe foncière (bâti) et de la taxe d'habitation et présente le produit attendu de la fiscalité directe locale pour l'année 2019 tel que présenté dans le tableau ci-après :

	Bases prévisionnelles 2019	Rappel Taux en vigueur	Taux proposés	Variation	Produit attendu
Taxe d'Habitation	1 394 000.00 €	13.78 %	13.92 %	1%	194 045.00€
Taxe Foncière (bâti)	858 900.00 €	17.87 %	18.05 %	1%	155 031.00 €
Taxe Foncière (non bâti)	94 600.00 €	47.87 %	47.87 %	/	45 285.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 347 500.00 €</b>				<b>394 361.00 €</b>

Le produit attendu au titre des contributions directes est inscrit à l'article 73111 du budget primitif 2019

Le Conseil Municipal, à 7 voix pour, 7 abstentions et 1 voix contre :

**- donne son accord à la fixation des taux ainsi déterminée**

Fait à BRANDIVY, le 15 mai 2019  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY

